



www.solidairesidd.com

93 bis, rue de Montreuil

75011 PARIS

03 29 76 78 42 - 02 32 23 45 76



CAP des TSEI du 13 octobre 2020 Déclaration liminaire de Solidaires I.D.D.

La loi de Transformation de la fonction publique, avec ses effets destructeurs, entérine la fin du rôle des représentants du personnel dans les CAP, instances de concertation traitant des situations individuelles comme les mobilités et les promotions, remplacées maintenant par les lignes directrices de gestion où l'administration est seule à prendre les décisions.

Solidaires I.D.D. demande que, dans le cadre des discussions concernant l'élaboration des lignes directrices de gestion, ses demandes récurrentes concernant le corps des TSEI soient prises en compte :

- Augmenter le volume des promotions, à ce jour beaucoup trop faible, pour permettre un déroulé de carrière satisfaisant, en particulier pour l'accès au 2^e grade.
- Intégrer le 1^{er} grade dans le 2^e grade, compte tenu des faibles effectifs restants, ce serait une bonne occasion de simplifier la gestion du corps.
- Garantir aux agents en situation de MAD un déroulé de carrière identique à ceux restés dans les services de façon à éviter toute discrimination. Cela passe par des examens professionnels adaptés aux métiers de ces agents.

Pour le tableau d'avancement au 3^e grade, par des conditions de nomination dans la structure d'accueil sans retour sur des missions cœur de métier. Par ailleurs, il est à souligner qu'avec l'instauration des « lignes directrices » qui remplacent dorénavant les « règles de gestion » du corps, la notion de « cœur de métiers » n'a plus vraiment de sens.

- Permettre de promouvoir sur place les agents promus au 3^e grade compte tenu des évolutions enregistrées ces dernières années lors des travaux sur les règles de gestion et permettre une certaine équité avec certains corps des MEFR comme à la CCRF ou au MTE.

Je vous remercie de votre attention.